

107^e session de la Conférence internationale du Travail

(Genève, 28 mai – 8 juin 2018)

A l'attention des délégués travailleurs

Le formulaire ci-joint est spécifiquement adressé aux **délégués travailleurs** accrédités à la 107^e session (2018) de la Conférence internationale du Travail. Les délégués travailleurs et les conseillers techniques participent aux travaux des commissions techniques de la Conférence en tant que **membres titulaires** ou en tant que **membres adjoints** (les membres adjoints peuvent participer au vote uniquement en remplacement des membres titulaires absents au moment du vote).

Les **délégués travailleurs** sont priés de bien vouloir remplir le formulaire ci-joint pour indiquer la composition des différentes commissions de la Conférence et de le retourner à actrav-conf@ilo.org avant le **21 mai 2018**.

Veuillez cocher la case « Titulaire » ou « Adjoint » selon le cas et ajouter les noms des membres travailleurs de la délégation qui suivront les travaux de chaque commission.

Rappelez-vous qu'un membre titulaire doit être présent à toutes les séances d'une commission (y compris tard le soir et le week-end) et qu'il ne peut être membre titulaire que d'une seule commission.

En application des dispositions de la Constitution de l'OIT (article 3, paragraphe 2), le groupe des travailleurs a demandé aux délégations nationales d'assurer l'équilibre entre les sexes, avec une femme ou plus par délégation, selon l'objectif fixé par les Nations Unies d'accroître la participation des femmes à la prise de décision et à l'élaboration des politiques (au moins 50 %). De nombreuses délégations de travailleurs sont en deçà de ce seuil et tout doit être mis en œuvre pour remédier à cette situation.

Dans le cas *des discussions normatives* se déroulant sur deux ans — comme c'est le cas cette année avec la première discussion sur la question de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, qui se poursuivra en 2019 —, les syndicats devraient veiller à ce qu'une seule et même personne participe aux deux sessions de la Conférence.

Veuillez noter que **l'inscription des membres des commissions**, conformément aux indications figurant dans le formulaire, **ne sera effective que** lorsque:

- le Bureau aura reçu les pouvoirs officiels du gouvernement accréditant la personne concernée en qualité de délégué titulaire, conseiller technique ou personne désignée conformément à l'article 2, paragraphe 3 i), du Règlement de la Conférence;
- la demande d'inscription aura été approuvée par le groupe des travailleurs, et la composition initiale des commissions aura été approuvée par la Conférence.

**Prière de retourner le formulaire d'inscription au plus tard le 21 mai 2018
au Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)
(actrav-conf@ilo.org, tél.: +4122 799 8327, fax: +4122 799 6570)**



Workers – Travailleurs – Trabajadores

Country/pays/país:

107th SESSION (2018) OF THE INTERNATIONAL LABOUR CONFERENCE
107^e SESSION (2018) DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL
107.^a REUNIÓN DE LA CONFERENCIA INTERNACIONAL DEL TRABAJO (2018)

I submit the following nominations for the Committees to be set up

Je soumets les propositions suivantes pour les commissions à constituer

Presento las siguientes propuestas de nombramientos para la constitución de las comisiones siguientes

First name and last name _____

Prénom et nom de famille _____

Nombre y apellidos _____

Committee / Commission / Comisión ¹		Titular / Titulaire Titular	Deputy / Adjoint Adjunto
Committee on the Application of Standards Commission de l'application des normes Comisión de la Aplicación de Normas	C. App.		
Standard Setting Committee: violence and harassment in the world of work (first discussion) Commission normative: violence et harcèlement dans le monde du travail (première discussion) Comisión normativa: violencia y acoso en el mundo del trabajo (primera discusión)	C.N.		
General Discussion Committee: effective ILO development cooperation Commission de la discussion générale: action efficace de l'OIT en faveur de la coopération pour le développement Comisión de la discusión general: Eficacia de la contribución de la OIT a la cooperación para el desarrollo	C.D.G.		
Recurrent Discussion Committee: social dialogue and tripartism Commission de la discussion récurrente: dialogue social et tripartisme Comisión de la discusión recurrente: diálogo social y tripartismo	C.D.R.		

Please provide phone number and e-mail in case of emergency

En cas d'urgence, numéro de téléphone et courriel

Información de contacto en caso de emergencia, tfno./correo electrónico

Name and signature of Workers' delegate

Nom et signature du délégué travailleur

Nombre y firma del delegado de los trabajadores



¹ There are three committees which do not appear in this table: the Finance Committee of Government Representatives and the two committees of limited membership whose composition is decided by the Conference: the Selection Committee (article 4) and the Credentials Committee (article 5).

Trois commissions ne sont pas mentionnées sur ce formulaire: la Commission des finances des représentants gouvernementaux, et deux commissions dont la composition, limitée, est décidée par la Conférence: la Commission de proposition (article 4) et la Commission de vérification des pouvoirs (article 5).

Hay tres comisiones que no figuran en el formulario: la Comisión de Representantes Gubernamentales sobre Cuestiones Financieras y las dos comisiones de composición restringida que son constituidas por la Conferencia, es decir, la Comisión de Proposiciones (artículo 4) y la Comisión de Verificación de Poderes (artículo 5).